

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 52

présenté par

M. Le Fur, M. Abad, M. Bénisti, Mme Besse, M. Bonnot, M. Couve, M. Dassault,
Mme Marianne Dubois, M. Foulon, M. Fromion, M. Gibbes, M. Guillet, M. Guilloteau,
M. Heinrich, M. Lazaro, Mme de La Raudière, M. Le Mèner, M. Le Ray, M. Alain Marleix,
M. Morel-A-L'Huissier, M. Moyne-Bressand, M. Ollier, Mme Pons, M. Quentin, M. Taugourdeau
et M. Teissier

ARTICLE 2 A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin que le mariage demeure une institution fondée sur l'altérité, les dispositions relatives au nom de famille, doivent être uniquement applicables aux couples de personnes de sexe différent.